

SEANCE DU 27 MARS 2017

Présents : M. D.DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ,
A.MALOU, Echevins
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO,
F.URBAIN, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT,
M.DISABATO, I.DUPONT, F.DESPRETZ, B.GALLEZ,
E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE,
Conseillers Communaux
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général

Absents : Mesdames FONCK et VANOVERSCHELDE
Messieurs CEUTERICK, LAPAGLIA, WASELYNCK

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser l'absence de Mesdames FONCK et VANOVERSCHELDE et de Messieurs CEUTERICK, LAPAGLIA et WASELYNCK.

Il demande ensuite à l'Assemblée de retirer le point 20 de l'ordre du jour relatif à l'aliénation d'un terrain communal situé à la rue de Mons à Frameries. Un mail de ce lundi matin stipulant qu'ils renonçaient au projet a été envoyé à l'Administration par les candidats acquéreurs.

Monsieur DISABATO souhaite alors savoir quelles en sont les conséquences.

Monsieur DEBAISIEUX signale qu'il y a +/- 6.000 euros qui doivent revenir à la Commune.

Monsieur DISABATO souhaite avoir la copie du mail, Monsieur le Bourgmestre en fait donc la lecture :

*« Bonjour Maître, Madame, Messieurs,
A travers ce mail, nous vous faisons part de la décision d'arrêter notre projet Friends Sports sur la Commune de Frameries.
En effet, suite à un manque de temps et certaines difficultés pour la bonne réalisation du projet, nous n'avons pas d'autre choix que de mettre un terme à celui-ci.
Nous vous remercions pour votre collaboration et enthousiasme vis-à-vis du projet.
Cordialement.
Grégory LECERF, Olivier LUPANT, Sébastien LOBET »*

Monsieur le Bourgmestre entame alors les points de l'ordre du jour.

INFORMATION SUR LE SENTIER (Chemin de Frameries)

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit d'une information sur le sentier de la rue Donaire. On en parle beaucoup actuellement et il a donc été demandé aux services de l'Administration de faire un point sur le dossier. Comme il s'agit d'un point technique, il est demandé au Directeur Général de donner les explications.

Il y a trois points : le sentier, le permis de bâtir de la Société Warneton et le permis de bâtir du Chemin de Binche

Chemin de Frameries

Le 26 juin 1997, le Ministre Président Wallon arrête :

Art1 : l'affectation de la zone à l'usage industriel ;

Art2 : l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains (voir plan) et la prise immédiate en possession ;

Art3 : IDEA est autorisée à exproprier sur base de la loi du 26 juillet 1962 (procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique).

L'AGW mentionne la réalisation d'une enquête publique.

L'AGW fait référence à loi du 26 juillet 1962 sur l'expansion économique notamment les art 30 et 31. Ces articles ont été amendés par le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Ce décret indique à l'article 10 :

« Les voiries qui traversent les immeubles visés par l'arrêté d'expropriation sont désaffectées.

Les servitudes publiques et privées qui grèvent ces immeubles sont éteintes. Le pouvoir expropriant est chargé de proposer un tracé alternatif.

Dès leur réception provisoire, les voiries publiques créées dans le cadre de l'aménagement des espaces destinés aux activités économiques sont reprises par la commune sur le territoire de laquelle elles se trouvent. »

Le tracé alternatif est proposé dans les plans d'aménagement du PCAR.

Le 7 juillet 2016, le Collège Communal a approuvé le principe de l'aliénation du chemin de Frameries à l'IDEA et désigné le Notaire Raucant pour instrumenter la vente.

A ce jour, aucun projet d'acte n'est parvenu à l'administration.

Concernant l'entrepôt WARNETON :

L'IDEA a vendu à l'entreprise deux terrains (lot 1 et lot 2) situés de part et d'autre du chemin de Frameries.

Le 6 juillet 2016 l'entreprise a obtenu un permis unique afin de construire et d'exploiter un entrepôt à pommes de terre et ce, sur le lot 2.

L'entreprise, lors de la construction du bâtiment a subi des dégradations importantes de la part de tiers. Les responsables de la société ont alors décidé de clôturer l'ensemble de leur propriété. Le chemin communal fut intégré à l'enceinte.

Conscients d'avoir agi anticipativement à la signature de l'acte de cession, la société WARNETON propose, en dédommagement, de détourner à ses frais l'ancien chemin de Frameries.

Cette déviation provisoire (réservée aux piétons et cyclistes) sera rendue obsolète par la création d'une voirie parallèle prévue dans le projet de PCAR et distante d'une trentaine de mètres de l'ancien chemin.

Pour information complémentaire, la société WARNETON a introduit en date du 15 février (avec compléments le 15 mars) une demande de permis unique pour l'agrandissement de leur exploitation. Le dossier est actuellement entre les mains des fonctionnaires technique et délégué.

Concernant la demande d'avis du Conseil Communal sur l'ouverture d'une nouvelle voirie dans le zoning Crachet :

L'IDEA a introduit une demande de permis pour l'ouverture d'une nouvelle voirie (Art127) pour lequel l'avis du Conseil Communal est requis.

Afin de prendre position, le bureau d'étude chargé de l'élaboration du RIE a été questionné.

Voici la réponse du Monsieur DUPON :

« Nous avons bien reçu votre courrier et sommes étonnés que cette demande nous arrive.

En effet, nous sommes en charge du rapport sur les incidences environnementales de l'avant-projet de PCAR. Je vous conseille de vous adresser à la DGO4 pour avoir une réponse plus adaptée.

Pour rappel, dans la procédure d'élaboration, nos recommandations (non finalisée à ce jour car le rapport n'a pas encore été approuvé) devront menées au projet final de PCAR. Il est donc, selon nous, prématuré de pouvoir émettre un permis d'urbanisme à ce stade de l'étude.

Sachant que la demande respecte cet avant-projet mais celui-ci est sujet à modification suite à notre rapport.

Courant du mois de mars, nous pourrons vous proposer le document du RIE adapté selon le dernier comité d'accompagnement. Nous devons encore en organiser un pour l'approbation du document par l'ensemble des acteurs.

C'est seulement après cela, que l'auteur de projet du PCAR (IDEA) pourra proposer le projet de PCAR final. »

La présentation du dossier au Conseil Communal est donc postposée.

Chemin de Binche

Le permis fut délivré le 20 juin 2016 par le FD.

Le document mentionne que :

- l'élargissement de l'assiette se fera sur le territoire de Frameries, sur les parcelles situées en zone d'activités économiques au plan de secteur ;
- l'enquête publique (du 06/01/16 au 05/02/16) réalisée sur la commune de Frameries n'a donné aucune réclamation (idem pour Mons) ;
- **le Conseil communal de Frameries a délibéré favorablement sur la demande d'ouverture (29/02/16) ;**
- la CCATM a remis un avis favorable (12/01/16).
- ...

Pour information la voirie sera pourvue d'une piste cyclable (territoire montois).

D'après nos premières investigations, les travaux en cours respectent le permis. Monsieur Ghislain STIEVENART demande la parole, il prend acte des informations données par le Directeur Général mais regrette que le point n'ait pas été abordé en Commission car les commissions sont organisées afin que tout le monde soit informé. Il signale qu'il se renseignera pour savoir à qui le Chemin de Binche appartient.

Monsieur le Bourgmestre lui rappelle que tous les membres du Conseil ne participent pas aux Commissions mais que par contre en séance, tout le monde est censé être là.

Il estime que quand les travaux du lot 1 seront terminés, qu'il verra s'il faut régulariser ou pas. Il faut en effet d'abord laisser l'entreprise s'installer.

Monsieur DISABATO demande la parole et dit qu'il a bien eu les éclaircissements, qu'il n'y a pas grand-chose à dire mais que comme d'habitude, on lit un maximum de choses mais parfois l'une ou l'autre donnée échappe. Il y a de la publicité à faire et il faut être attentif à tout ce qui est chantier. Il signale qu'il s'agit d'un outil de promenade, qu'il faut reprendre le modèle des sentiers et voir comment créer un maillage à travers toute la Commune. De plus, il lui est revenu qu'un sentier de la route d'Eugies était bloqué aussi mais il ne sait pas si c'est encore sur Frameries. Il faudrait se rendre sur place pour voir et utiliser ce sentier comme moyen de mobilité.

Monsieur le Bourgmestre lui rappelle qu'en ce qui concerne la mobilité, une piste cyclable a été créée et les chemins se relient pour aller rejoindre le bois de Colfontaine. Un maximum est fait pour débloquer la mobilité mais c'est plutôt dans le cadre des loisirs et il faut dire que cela fonctionne très bien car les chemins sont très empruntés chaque jour et surtout le week-end.

Monsieur DEBAISIEUX admet que ces outils existent aujourd'hui, il rappelle néanmoins qu'il était à l'époque Echevin des Travaux et du Développement rural et que Xavier LEPAGE qui est une personne de référence a rendu ce maillage possible. Il a en effet repris les anciens atlas et il les a transposés, il y a un document qui existe avec l'étude qui a été réalisée il y a bien 5 ans d'ici. En 2012, il s'agissait d'une priorité reprise dans ce projet de PCDR, tous les écrits sont là.

Evidemment, le PCDR n'a jamais été concrétisé par la majorité actuelle, mais tout existe.

Monsieur DISABATO reconnaît qu'il y a beaucoup d'idées mais qui ont du mal à être concrétisées à Frameries. Il pense que si les infrastructures ne sont pas créées, qu'il est clair que les gens ne vont pas se déplacer à pied. Il prend l'exemple de Villes comme Maastricht ou Lille où il y a une vraie sécurité et où le vélo se pratique.

RCA – DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-MARC DUPONT - REMPLACEMENT

En séance du 25 février 2013, le Conseil Communal a désigné les membres représentant la Commune au sein de la RCA à la proportionnelle du Conseil Communal, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, soit :

Madame Brigitte GALLEZ, Monsieur Pol BOUVIEZ, Madame Ingrid DUPONT, Monsieur Claude DUFRASNE, Madame Amélie WILPUTTE, Monsieur Jean-Marc DUPONT, Madame Isabelle URBAIN, Madame Angela MURATORE, Monsieur Philippe DEBAISIEUX, Monsieur Fabian URBAIN, Monsieur Manu DISABATO et Monsieur Ruddy WASELYNCK.

En vertu de l'article 4 des statuts approuvés en séance du Conseil Communal du 26 mai 2014, le Conseil d'Administration de la RCA en date du 7 mars 2017 a acté la démission de Monsieur Jean-Marc DUPONT en qualité de représentant au sein de la RCA.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : de désigner Monsieur Didier DRAUX en remplacement de Monsieur Jean-Marc DUPONT en qualité de représentant au sein de la RCA

Article 2 : de désigner Monsieur Arnaud MALOU en remplacement de Monsieur Didier DRAUX en qualité de Commissaire aux Comptes au sein de la RCA.

Article 3 : Publier cette modification au Moniteur Belge.

La délibération requise est adoptée.

ALE – DEMISSION DE MONSIEUR FABIAN URBAIN ET DE MADAME SABINE VANOVERSCHELDE - REMPLACEMENT

En séance du 25 février 2013, le Conseil Communal a désigné les membres représentant la Commune au sein de l'ALE à la proportionnelle du Conseil Communal, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, soit :

Mesdames Brigitte GALLEZ et Sabine VANOVERSCHELDE et Messieurs Fabian URBAIN, Vincenzo RUSSO, Arnaud MALOU, Claude DUFRASNE.

En vertu de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, l'Assemblée Générale de l'ALE en séance du 24 février 2017 a acté la démission de Monsieur Fabian URBAIN en qualité de Président, de membre de l'Assemblée Générale et d'Administrateur ainsi que celle de Madame Sabine VANOVERSCHELDE en qualité de représentante au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Il y a donc lieu de pourvoir à leur remplacement.

Le remplaçant de Fabian URBAIN en qualité de Président, de représentant au sein du CA et de l'AG de l'ALE est Monsieur Fabrice DESPRETZ.

Le remplaçant de Madame Sabine VANOVERSCHELDE en qualité de représentante au sein du CA et de l'AG de l'ALE est Monsieur Philippe DEBAISIEUX.

Madame Brigitte GALLEZ demande ensuite la parole et profite de l'occasion pour elle aussi remettre sa démission, et ce, dans le but de faire publier toutes les modifications en même temps au Moniteur Belge. Elle sera quant à elle remplacée par Monsieur Mati HAMOUMI.

Monsieur DISABATO souhaiterait avoir des informations sur l'ALE, comment cela fonctionne ? Que se passe-t-il ? ...et ce, afin que tout le monde soit au même niveau d'information.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'un point sera fait pour la prochaine séance du Conseil Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Désigner le remplaçant de Monsieur Fabian URBAIN en qualité de Président, de représentant au sein du CA et de l'AG de l'ALE
- Désigner le remplaçant de Madame Sabine VANOVERSCHELDE en qualité de représentante au sein du CA et de l'AG de l'ALE
- Publier cette modification au Moniteur Belge

La délibération requise est adoptée.

Décision de principe du recrutement statutaire d'un(e) gradué(e) spécifique géomètre de niveau B1

Dans le cadre du système de pension mixte, élaboré lors de la dernière réforme des pensions qui pourrait être applicable dès 2017, et afin de ne pas pénaliser les agents communaux concernés par cette première année de réforme (dans le cas où un effet rétroactif au 01/10/2014 ne serait pas de rigueur), le Conseil Communal décidait, en séance du 24/10/2016, de l'organisation anticipée de nominations prévues courant 2017 en 2016. Il décidait conformément à la note d'embauche et de promotion trisannuelle 2016 de l'organisation de la nomination statutaire d'un(e) gradué(e) spécifique juriste de niveau B1, poste visé par la réforme susmentionnée.

La procédure relative au recrutement, en ce compris l'appel à mobilité, étant terminée, ainsi que l'appel public restreint, le Collège communal, en charge de l'organisation de cet examen de recrutement, a acté qu'aucune candidature n'est parvenue à l'autorité communale. Il a décidé de convertir la présente nomination en une autre, selon les besoins définis en matière de ressources humaines par la ligne hiérarchique et approuvés par l'autorité communale, conformément aux cadres revus par décision du Conseil Communal du 25/01/2016.

Afin de ne pas perdre l'emploi repris par note d'embauche et de promotion 2017, et afin de renforcer l'effectif de la cellule communale «Urbanisme-Aménagement du territoire», il est proposé de formuler le recrutement suivant : un gradué(e) spécifique géomètre de niveau B1.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De déclarer un emploi de gradué(e) spécifique géomètre de niveau B1, vacant au cadre administratif du personnel communal de l'Administration.
- D'adhérer au principe du recrutement de gradué(e) spécifique géomètre de niveau B1.
- De faire application de l'article 16 §3, 1° et 2° et §4 du statut administratif en vigueur au sein de l'Administration relatif aux appels à la mobilité volontaire et aux transferts d'office du personnel statutaire à titre définitif ou stagiaire du CPAS de Frameries.
- De décider qu'à défaut de l'application de l'article 16 §3 de pourvoir à l'emploi par recrutement par appel restreint
- De charger le Collège communal de la procédure d'organisation de l'examen de recrutement

La délibération requise est adoptée.

Assemblée Générale extraordinaire de l'Intercommunale CHUPMB

L'Intercommunale CHUPMB tiendra son assemblée Générale extraordinaire le 18 mai 2017 à 18h00.

Ordre du jour :

1. Modification des statuts de l'intercommunale CHUPMB.
2. Convention du prêt subordonné – Rapport spécial du CA.
3. Augmentation de capital social : 240.200 parts sociales pour un montant de 5.904.652 euros – Souscription par l'asbl CHU Tivoli.
4. Désignation de nouveaux administrateurs du CHU Tivoli au sein du Conseil d'administration du CHUPMB.

Monsieur le Bourgmestre informe qu'une réunion a eu lieu avec la Directrice Générale d'Ambroise Paré, que toutes les informations ont été communiquées et que dès lors le rapprochement a pu être fait entre les 2 structures.

Monsieur DISABATO estime que ce point est très important car il s'agit du rapprochement entre 2 hôpitaux, à savoir, le CHU Ambroise Paré et le CHR de Warquignies. Malheureusement, il a soutenu le rapprochement des 2 hôpitaux car il lui semblait qu'il y avait un projet intéressant. Il estime peut-être s'y être mal pris et il le regrette car il y avait déjà eu des promesses faites visant un rapprochement en 2014. Il constate toutefois que la concurrence est toujours bien présente et qu'il ne voit pas très clair sur l'utilisation des deniers publics. Il regrette qu'il n'y ait pas de rapprochement sur un pôle local. Il dit qu'il s'agit ici d'un rapprochement par pilier. Madame BOUCHEZ, Directrice Générale d'Ambroise Paré a bien expliqué la situation mais Monsieur DISABATO regrette que l'on ait cette concurrence sur le site, étant entendu que la distance entre les 2 hôpitaux est relativement faible (+/- 2 km). Il comprend bien l'histoire et les difficultés et il trouve qu'il aurait été intéressant de continuer à faire œuvre utile pour ce rapprochement. Au final, des réformes nécessaires qui seront imposées par le Fédéral sont faites mais celles-ci n'ont pas le patient comme centre d'intérêt.

Ensuite, Monsieur DISABATO lit dans le dossier qu'il y aura une recherche de doublons entre les 2 structures. Il sera attentif au niveau de l'emploi, il souhaite d'ailleurs envoyer un signal et demander que l'emploi global soit maintenu.

De plus, l'Intercommunale va envoyer 2 administrateurs au Tivoli, les connaît-on ? Il souhaite qu'il y ait de la pluralité, c'est-à-dire que ce ne soit pas uniquement le PS qui soit représenté. En effet, il estime que ce soit un minimum que toutes les tendances soient représentées.

Monsieur Jean-Marc DUPONT prend ensuite la parole. Il souhaite rappeler 3 choses :

- 1) L'historique,
- 2) Le contexte actuel,
- 3) La politique

L'historique remonte à 7 ou 8 ans. Une première démarche visant à créer un pôle hospitalier à l'échelle de Mons-Borinage avait été entamée. Ce dossier avait été mis en discussion à partir de 2008. On parlait d'un rapprochement entre Ambroise Paré et Saint Joseph car il était interpellant d'avoir 2 hôpitaux à proximité l'un de l'autre. Ensuite, il y a eu des démarches visant à rapprocher les 3 institutions hospitalières, à savoir, Ambroise Paré – Chêne aux Haies, le CHR et EPICURA.

Cela n'a pas pu se faire car chacun avait des raisons qui n'étaient toutefois pas suffisantes pour s'opposer à ce qui était un des plus grands projets, à savoir, la santé, l'accès à la santé et aux soins de qualité pour 240.000 habitants. Le projet en tant que tel avait du sens et cela a échoué. Ambroise Paré était le moteur de cette opération.

Quelques années plus tard, un dossier de fusion Ambroise Paré – Saint-Joseph a été présenté avec le but de créer un seul hôpital sur le territoire montois. Cela a aussi échoué. Il y avait pourtant une volonté forte du personnel médical de l'Hôpital Saint-Joseph mais cela a été balayé par une organisation syndicale et par d'autres instances organisationnelles du CHR pour des raisons qui leur appartiennent. Aujourd'hui Ambroise Paré connaît aussi une difficulté en terme de dépenses.

Pour ce qui concerne le contexte actuel, la Ministre Fédérale de la Santé est occupée sur le dossier, presque un milliard d'économie à faire sur la santé. Il y a donc une volonté de rassembler ces structures, il faut de plus un service de qualité pour la population. Comme elle a le souci de la bonne gestion des choses, la Ministre veut créer des réseaux hospitaliers. Sur l'ensemble de la Wallonie, il y aura 7 ou 8 réseaux. Pourquoi des réseaux, car ce sont des instances qui vont travailler sur des bassins territoriaux et des bassins de population. La population qui devrait être couverte par un réseau hospitalier, c'est 400 à 500.000 habitants. Il ne sera donc plus possible de revenir en arrière demain.

Aujourd'hui, il y a une dimension territoriale, celle de Cœur du Hainaut. Monsieur DUPONT signale avoir participé, au sein de l'IDEA, au développement de cette vision territoriale. Ambroise Paré et Tivoli sont en plein cœur du Hainaut, il y a déjà aujourd'hui des collaborations, l'ASBL Tivoli a déjà des parts dans Ambroise Paré. Ce sont des habitants de dimension plus ou moins similaires. Monsieur DUPONT signale être dans les normes qui seront arrêtées dans les mois qui viennent par le Gouvernement Fédéral. Ces normes sont en fait anticipées.

Pour conserver une qualité de soins et éviter que les gens doivent aller à Bruxelles, à Liège ou ailleurs pour se soigner, il faut pouvoir se trouver dans une dimension où l'intérêt du patient est pris en compte.

Monsieur Dupont signale également que par rapport au pôle hospitalier du CHR, avant que le point qui est proposé ce soir soit soumis au Conseil d'Administration d'Ambroise Paré, une réunion sera organisée avec le CHR.

Monsieur DISABATO souhaite savoir ce qui a été refusé. La première tentative, c'est une fusion mais ici, il ne s'agit pas d'une fusion.

Monsieur DUPONT reprend la parole et informe Monsieur DISABATO qu'il ne s'agit pas d'une fusion mais d'un modèle de participation croisée. Une fusion ne peut avoir lieu pour raisons juridiques, l'idée a donc dû être abandonnée et il ne faut pas agir sous la pression, il faut se donner le temps de travailler ensemble. Le secteur hospitalier est en effet un secteur d'une grande complexité et il faut gérer les médecins et les gestionnaires. Il y aura des représentants. On se donne 2 à 3 ans pour consolider le modèle qui sera une référence pour cette région. Monsieur DUPONT préfère la notion de pôle public à celle de pôles laïque. Il ajoute que personne n'a été exclu et qu'il y a des procès-verbaux des réunions, et qu'avant le point passe au Conseil d'Administration, les personnes de Saint-Joseph ont été approchées.

Pour répondre à la question de Monsieur DISABATO au niveau de la représentation d'Ambroise Paré au Conseil d'Administration du Tivoli, rien n'a encore été décidé et des discussions doivent avoir lieu. Toutefois, Monsieur DUPONT entend bien ce que Monsieur DISABATO a demandé à ce sujet. Il sait qu'il y aura 2 Administrateurs d'Ambroise Paré qui seront représentés au Tivoli mais rien, à ce stade, n'a encore été décidé.

Monsieur DUPONT confirme que chaque hôpital conserve sa structure. Uniquement le laboratoire sera mis en commun. Celui-ci se situera à Nimy (ancien bâtiment Top Decor). Les travaux sont d'ailleurs en cours. L'ensemble des analyses convergeront. La réflexion stratégique est de voir tout ce que l'on peut mettre en commun, le but étant de conserver un degré d'urgence en terme de crédibilité et de modernité. On considère en fait que Mons-Borinage – La Louvière, c'est-à-dire, 10 à 15 km, ce n'est pas la fin du monde pour obtenir des soins de qualité. Le point a d'ailleurs été voté par les 3 organisations syndicales au sein du Conseil d'Administration d'Ambroise Paré. Malgré toutes les difficultés, il y a une nécessité de réorganiser le secteur des soins de santé.

Monsieur DEBAISIEUX demande à son tour la parole. En tant que simple élu local, il ne comprend pas l'intérêt du patient dans cette grande réflexion, ainsi que l'inquiétude à avoir sur l'emploi. Il sait que c'est la Ministre DEBLOCK et le Gouvernement Fédéral qui ont imposé cette réforme en Belgique, mais certaines inquiétudes subsistent. En effet, il n'y aura que 8 réseaux dont un qui vient d'être constitué et il ne voit pas comment elle va faire pour déterminer et calculer les 500.000 habitants d'un réseau. De plus, elle ne pourra pas donner des agréments à tout le monde. Il reste donc beaucoup d'incertitudes sur la façon dont cette réforme va s'opérer. De plus, l'hôpital public est prôné, Tivoli est une ASBL, quand il va falloir harmoniser les services, nous allons être dans un secteur privé, dès lors, comment harmoniser les 2 statuts ?

Au niveau de la cardiologie, Monsieur DEBAISIEUX se pose également des questions, comment va-t-on faire par rapport à celui qui va recevoir l'agrément car Tivoli et EPICURA ont chacun un service de cardiologie, dès lors, il y aura des risques de perte d'emplois puisque les équipes ne seront pas dédoublées. Il estime qu'il y a encore trop d'incertitude, comment établir la carte géographique ? Comment calculer les 500.000 habitants pour pouvoir délimiter le territoire ?

Monsieur DISABATO reprend la parole et ne voit pas de souci pour ce qui est de regrouper les structures, la vision de la Ministre étant de faire plus avec moins. Par contre, il y aura une augmentation des coûts du matériel et une augmentation du coût de la spécialisation. Sa crainte est donc qu'à un certain moment, l'on doive licencier des personnes. Il souhaite donc mettre un addendum qui reprend le maintien du volume global de l'emploi et la pluralité des représentations. Ces 2 éléments sont pour lui fondamentaux.

Il pense également que même s'il n'y a pas de grande distance, qu'il faut renforcer la mobilité car il y a beaucoup de personnes qui ont des difficultés à ce niveau. Il faut donc y travailler en parallèle.

Monsieur DEBAISIEUX est du même avis que Monsieur DISABATO, il ne veut pas prendre position car il n'est pas sûr de faire le bon choix.

Monsieur DUPONT trouve dommage qu'ils ne soient pas d'accord sur ce point.

Le CDH s'abstient donc sur ce point car il ne sait pas comment va s'opérer la réforme.

Monsieur DISABATO quant à lui demande un amendement dans la décision qui est proposée.

Monsieur le Bourgmestre les informe alors qu'il ne leur appartient pas de modifier les statuts, que ce point a été approuvé par le Conseil d'Administration. Les amendements se font à l'Assemblée Générale.

Monsieur DISABATO explique alors qu'il ne demande pas un amendement des statuts mais bien un amendement sur le fait qu'il est favorable à ce rapprochement à la condition que l'emploi soit préservé et qu'il y ait une pluralité dans la représentation.

Monsieur DUPONT interviendra en ce sens au niveau de l'Assemblée Générale.

En conclusion, les partis CDH et ECOLO s'abstiennent sur ce point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver tous les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale CHUPMB.

La délibération requise est adoptée.

Modification de la voirie communale – Rue de la Limite : suppression partielle du chemin n°3 à La Bouverie et désaffectation du domaine public

Dans le cadre de l'acquisition d'une portion de terrain contigu à leur habitation, les propriétaires du n°14 rue de la Limite sollicitent la suppression partielle du chemin n°3 à La Bouverie.

Cette modification de voirie fait l'objet d'un dossier établi, selon les dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, par le géomètre-expert, Grégory Leuridant.

L'enquête publique a été menée du 10 janvier 2017 au 08 février 2017 et n'a suscité aucune remarque ni réclamation.

En vue de la vente de cette portion de terrain de 5,53m², il y a lieu de la désaffecter du domaine public.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte des résultats de l'enquête publique.
- D'approuver la suppression partielle du chemin n°3 à La Bouverie.
- D'en informer le demandeur et le Gouvernement wallon.
- D'approuver la désaffectation de cette portion de terrain du domaine public.

La délibération requise est adoptée.

Aménagement de la voirie d'accès au cimetière de Frameries - Approbation des conditions et du mode de passation

La voirie d'accès au cimetière de Frameries est en mauvais état et présente de gros défauts de planéité.

Afin de procéder à sa réfection, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des Travaux s'élève à 60.783 € €TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Travaux.

La délibération requise est adoptée.

Construction de caveaux - Lot 1 : 33 ème série cimetière de La Bouverie – Lot 2 : 60 ème série cimetière de Frameries – C.S.Ch. 2017/03 - Approbation des conditions et du mode de passation

Le manque de caveaux aux cimetières de La Bouverie et de Frameries nécessite la construction de nouvelles batteries.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des Travaux s'élève à 95.545 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Travaux.

La délibération requise est adoptée.

**Acquisition de cartouches d'encre informatique - Marché conjoint
Commune/CPAS – C.S.Ch.2017/21 - Approbation des conditions et du mode de
passation**

Afin de permettre une économie et une simplification administrative, il est proposé de passer un marché conjoint pour la Commune de Frameries et le CPAS de Frameries.

Le Conseil d'Action Sociale du 21 mars 2017 a adhéré au marché conjoint relatif à l'acquisition de cartouches d'encre informatiques, et de confier la réalisation du marché à la Commune.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché ; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le budget disponible pour cette opération s'élève à 25.000 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Fournitures.
- D'accepter la mission confiée par le CPAS relative à la désignation du pouvoir adjudicateur pilote

La délibération requise est adoptée.

Appel à projet « Commune Zéro Déchet » - candidature

En date du 13 février, un courrier informait la Commune de l'appel à candidature « Opération Commune Zéro Déchet ». L'objectif est de sélectionner 10 Communes motivées, déjà actives dans la thématique, et prêtes à mettre en place progressivement, dès le printemps 2017, une véritable dynamique Zéro Déchet sur leur territoire, en bénéficiant gratuitement, pendant 2 ans, d'un accompagnement expert, apporté par Espace Environnement ASBL.

Les dossiers doivent répondre à différentes conditions de recevabilité. Au minimum une commune et au maximum deux communes seront retenues par Intercommunale (pour un total de 10 communes lauréates).

Par ailleurs, afin que le dossier soit recevable, la Commune doit joindre une délibération du Conseil communal qui s'engage à :

- Mettre en place une dynamique Zéro Déchet sur le territoire communal, en s'appuyant sur l'accompagnement méthodologique et technique mis à disposition par la Wallonie ;
- Mettre du personnel communal, à disposition pour la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet sur le territoire communal : il s'agira d'au minimum 1/5 équivalent temps plein.

Monsieur DEBAISIEUX se réjouit que le Collège adhère à la politique et réponde au projet lancé par la Région Wallonne et se réjouit que la majorité ait repris ce dossier initié par la majorité précédente. De plus, il espère que sur l'appel lancé sur 262 Communes, dans les 10 qui remporteront le concours, Frameries soit reprise. Toutefois, si Frameries n'est pas retenue, il souhaite que le dossier ne soit pas abandonné. Il faut que le Collège et l'Eco conseiller prennent des mesures au niveau des écoles, des commerces, ...et ce, pour qu'un travail concret puisse être fait sur ces dispositifs.

Monsieur DISABATO pense qu'il y a peu de chance que Frameries soit retenue mais que c'est un bon signal d'avoir postulé. Il estime que 10 projets à retenir, c'est très restreint par rapport à toute la Wallonie.

Il sait qu'à Frameries, la Commune a fait des choses mais que les résultats obtenus ont été médiocres car il n'y a eu aucune diminution des déchets.

Il souhaite alors relayer l'exemple de Roubaix où ce concept a été réalisé et prend l'exemple d'une dame qui gagnait 1.000 € et qui a pu, grâce à celui-ci, voire sa facture diminuer de +/- 300 à 500 €.

Frameries a donné le signal de vouloir participer, il faut dès lors travailler et aller de l'avant même si le dossier n'est pas retenu. Il donne ensuite l'exemple de personnes qui déménagent et qui sont donc à même de changer leur pratique de tri. Si la Commune décide de travailler en ce sens au-delà de la candidature, Monsieur DISABATO souhaite apporter son aide d'une part par rapport à un éventuel contact avec Roubaix et d'autre part pour faire avancer le projet.

Madame van HOUT prend ensuite la parole car elle voudrait rectifier le fait que l'on dise que le dossier a été abandonné. En effet le projet a été mené jusqu'à ce que les écoles soient sensibilisées. Il appartient ensuite aux enseignants de continuer le travail. De plus, les enfants vont chaque année visiter la station d'épuration et dans toutes les écoles, il y a des panneaux explicatifs sur le tri des déchets. Pour aller un peu plus loin, vous avez eu vent que l'Ecole de Sars-La-Bruyère participe à un projet avec le Parc Naturel des Hauts-Pays, d'une part, et d'autre part, un autre projet est en cours pour l'année scolaire prochaine, il s'agit de « Ecole éco citoyenne ». Une école de Frameries y participera, il faudra déterminer laquelle sera la plus adéquate. Il n'y a donc aucun désintéressement au niveau des Ecoles car quel que soit le devenir, le travail continue.

Monsieur le Bourgmestre signale que tout le monde a bien envie que Frameries soit une Commune propre et que c'est au niveau de la sensibilisation qu'il faut travailler. Il y a des actions dans les écoles et il y a eu des réponses à tous les appels à candidature. Tous les moyens sont dès lors mis en œuvre pour contribuer à un changement, cela sera peut-être difficile car il y a encore beaucoup de travail à faire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} :

d'approuver le dépôt de la candidature à l'appel à projet « Commune Zéro Déchet » ;

Article 2 :

de transmettre le dossier de candidature « Commune Zéro Déchet » par mail à zerodechet@espace-environnement.be pour le 3 avril 2017 au plus tard.

La délibération requise est adoptée.

Académie de musique – Emplois vacants au 15 avril 2017

Le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné stipule que :

« le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés, suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale » ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'arrêter les emplois vacants au 15 avril 2017 à l'Académie de musique, à savoir :
 - Accompagnement : 7 périodes
 - Chant : 4 périodes
 - Clarinette – saxophone : 2 périodes
 - Expression corporelle : 3 périodes
 - Flûte : 2 périodes
 - Formation Musicale : 4 périodes
 - Piano : 2 périodes
 - Trompette, Bugle, Cornet : 7 périodes
 - Trombone et Tuba : 4 périodes
- de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

Académie de musique- Chiffres de population au 31 janvier 2017

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acter les chiffres de population arrêtés au 31 janvier 2017 à l'Académie de Musique sur base desquels s'effectuera le calcul de la dotation et des subsides de fonctionnement pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

Elèves réguliers au 31/01/2017	Nombres d'élèves inscrits	Domaine de la Musique	Domaine des Arts de la parole et du théâtre	Total général
De 5 à 11 ans		442	103	545
De 12 à 17 ans		146	70	216
18 ans et plus		125	52	177
Totaux	867 élèves	713	225	938

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Période destinée à l'adaptation et au soutien pédagogique - Ratification

La Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles communique au Pouvoir Organisateur qu'une période complémentaire est octroyée à partir du 6 mars 2017 jusqu'au 30 septembre 2017. Celle-ci doit être utilisée exclusivement pour assurer de l'adaptation et du soutien pédagogique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ratifier sa décision d'attribuer 1 période d'adaptation et de soutien pédagogique à l'école de la Libération, du 6 mars au 30 juin 2017.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Emplois vacants au 15 avril 2017

Le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et le Décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, stipulent que :

« le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés et aux maîtres de religion et professeurs de religion concernés suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale » ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'arrêter les emplois vacants au 15 avril 2017, à savoir :
 - Primaire : 67 périodes, soit 2 emplois à temps plein + ½ temps + 7 périodes ;
 - Maître de philosophie et de citoyenneté : 39 périodes ;
 - Maternel : 2 périodes d'encadrement différencié + 2 périodes de psychomotricité ;
 - Religion catholique : 6 périodes
 - Religion islamique : 5 périodes
- de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

Budget communal 2017 – Approbation - Information

Le budget 2017 voté par le Conseil communal, en séance du 20 décembre 2016, a été approuvé en date du 13 février 2017 par le Gouvernement wallon.

Cette décision de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre connaissance de cette décision du Gouvernement wallon

La délibération requise est adoptée.

Conduite SWDE – Lotissement des Quatre Bonniers

En sa séance du 30 décembre 2014, le collège communal a délivré un permis d'urbanisme relatif à la création d'un lotissement de 6 parcelles à la rue des 4 Bonniers et ce, sur base des plans déposés par le lotisseur faisant apparaître une conduite « à placer ».

La commune n'a dès lors pas imposé de charges supplémentaires d'urbanismes.

A ce jour, le lotisseur, estimant une ambiguïté dans la procédure, n'a pas procédé au placement de cette extension du réseau de distribution.

Les propriétaires bâtisseurs, privés de raccordement en eau, se trouvent dans une situation des plus délicates.

Au vu des discussions en cours avec le lotisseur et considérant que dans le cadre d'une bonne administration et pour prendre en compte les besoins légitimes des nouveaux habitants, la commune se doit de commander à la S.W.D.E. la pose de l'équipement nécessaire pour la distribution d'eau.

Cette décision est prise sans la moindre reconnaissance préjudiciable et la commune fera diligence pour obtenir le remboursement des sommes payées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

-De prendre connaissance de la décision prise par le Collège communal, en séance du 23 février 2017 et de ratifier le recours à l'article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

Marché de service bancaire conjoint pour la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires – Commune et CPAS

Le Conseil communal, en séance du 21 septembre 2015, décidait de lancer un appel d'offres, pour une durée de six mois, pour le financement de dépenses extraordinaires.

Ce délai de six mois permettait à la Commune et au CPAS de relancer un marché commun dans une volonté de synergie et d'économie d'échelles encouragées par le Ministre des Pouvoirs Locaux et le CRAC.

Ce marché commun a été lancé par décision du Conseil communal en séance du 29 février 2016. Ce dernier arrivant à échéance, il y a lieu de relancer une procédure.

Ce marché est passé par appel d'offres ouvert pour une durée d'un an et prévoit la possibilité de reconduire celui-ci avec le même adjudicataire pour une durée d'un an (avec un maximum de trois ans).

Un cahier spécial des charges relatif au marché a été établi.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de recourir à un appel d'offres ouvert
- d'approuver le projet (cahier spécial des charges) relatif au marché de services financiers concernant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires de la commune et du CPAS

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage : mesures de circulation diverses

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) Rue du Peuple

Mesure de circulation visant à limiter la vitesse maximale autorisée à 30 km/h pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

2) Rue Brigade Piron

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°5.

3) Rue Dagneau

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°16.

4) Rue Firmin Piérard

Mesure visant à interdire le stationnement entre les n°44 et 56.

5) Rue de la Garde

Mise en œuvre d'une zone d'évitement striée pour amorcer la zone de stationnement existant à l'opposé du n°36.

6) Rue des Martyrs

Mesure visant à limiter le tonnage à 3,5 tonnes, sauf pour la desserte locale.

7) Rue Notre Dame de Grâce

Mesure visant à diviser la chaussée en deux bandes de circulation de part et d'autre de la rue Louise Michel, sur deux fois 15 mètres.

8) Rue du Ruisseau

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°12.

9) Rue Apollon

a) Abrogation de l'interdiction de stationner le long du n°8.

b) Mesure visant à interdire le stationnement le long du n°28.

10) Rue Félix Alardin

Mesure visant à délimiter le stationnement au sol côté impair.

11) Rue de la Fontaine

a) Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°23.

b) Mesure visant à interdire le stationnement sur 1,5 mètre à hauteur de l'accès piétonnier du n°29.

12) Rue des Squares

Mesure visant à diviser la chaussée en deux bandes de circulation entre les n°44 et 53, hormis dans son carrefour avec la rue de la Fourche.

13) Rue de Taisnières

Mesure visant à interdire le stationnement dans la projection de l'accès au n°25, sur une distance de 3 mètres.

La délibération requise est adoptée.

Conclusion d'un contrat de gestion entre la commune et le syndicat d'initiative

La commune doit conclure un contrat de gestion avec :

- L'ASBL au sein de laquelle elle détient une position prépondérante
- L'ASBL à laquelle elle accorde une ou des subventions atteignant au minimum 50.000€ par an.

Le syndicat d'initiative est concerné et un contrat de gestion doit être établi entre la commune et celui-ci.

Le contrat de gestion est établi pour une durée de trois ans. Il est renouvelable.

Le Conseil communal est chargé de la conclusion, du renouvellement et de la résiliation dudit contrat.

Monsieur MALOU étant le Président du Syndicat d'Initiative, il lui est demandé de quitter la séance.

Monsieur DISABATO intervient sur les indicateurs car il souhaite que cela soit plus précis sinon il est difficile de juger de la pertinence des actions. Il souhaite dès lors quelque chose de plus précis pour l'année prochaine.

Monsieur le Bourgmestre émet un avis favorable.

Monsieur STIEVENART précise que ce document est important, qu'il s'agit d'un outil, il ne veut pas entrer dans les détails des articles mais estime que les statuts doivent être mis en ordre et doivent de plus correspondre à la législation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la conclusion du contrat de gestion entre la commune et le syndicat d'initiative

La délibération requise est adoptée.

PCS Rapport d'activités 2016

En application des directives de l'arrêté du gouvernement wallon du 12 décembre 2008, portant exécution du décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 16 janvier 2017, un rapport d'activités du PCS pour l'année 2016 doit être transmis à la Dics pour le 31 mars 2017 au plus tard. Ce rapport est généré par un formulaire informatique et doit être renvoyé par voie électronique.

Ce rapport d'activités 2016 a été établi par le service "Prévention".

Ce rapport sera soumis pour approbation à la Commission d'Accompagnement du 14 mars 2017.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le rapport d'activités du PCS pour l'année 2016.
- Transmettre à la Dics pour le 31 mars 2017:
 - Un exemplaire papier signé par le Bourgmestre et le Directeur Général accompagné de la délibération du Conseil communal
 - La version informatique du rapport d'activités via le lien envoyé par mail au chef de projets.

PCS Rapport financier 2016

En application des directives de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 16 janvier 2017, un rapport financier doit être transmis au service Public de Wallonie; Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la santé pour le 31 mars 2017 au plus tard.

Ce rapport financier 2016 a été établi par le service "comptabilité" et le service "Prévention", sur base des pièces justificatives.

Selon son courrier du 12 décembre 2014, relatif à la simplification du contrôle des subventions, la Région Wallonne rappelle l'obligation d'utiliser uniquement les fonctions 84010 pour les recettes et dépenses du PCS produites via le module eComptes.

Ce rapport sera soumis à la Commission d'Accompagnement en date du 14 mars 2017 pour approbation. Il est proposé au Collège de l'approuver et de le soumettre au Conseil communal du 27 mars 2017 pour approbation.

La subvention de la Région Wallonne pour l'année 2016 s'élève à 223 480,03 €, la part communale s'élève à 55 870,01 € soit 25 % de la part Région Wallonne. Une première tranche de la subvention (75 %) a été versée pour un montant de 167 610,02 €. Le montant total à justifier s'élève donc à 279 350,04 €.

Après vérification des preuves de paiement et du rapport simplifié eComptes, il s'avère que 270 330,18 € ont été justifiés. Les 9 019,86 € non justifiés s'expliquent, d'une part, par le fait que des montants du personnel ne sont pas inscrits au 84010/... et d'autre part, par le fait que les montants imputés sont inférieurs aux montants prévus initialement;

A cet effet, une 2ème tranche de 48 654,12 € sera versée à la commune de Frameries après vérification des pièces justificatives par la DGO5.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le rapport financier 2016 du Plan de Cohésion Sociale.
- De faire certifier conforme le rapport eComptes par le Directeur financier,
- Transmettre par voie électronique au PCS pour le 31 mars 2017 les documents eComptes certifiés conformes et signés par les autorités ainsi que la délibération du Conseil communal.

La délibération requise est adoptée.

PCS Rapport financier 2016 Article 18

En application des directives de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 16 janvier 2017, un rapport financier doit être transmis au service Public de Wallonie; Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la santé pour le 31 mars 2017 au plus tard.

Ce rapport financier 2016 a été établi par le service "comptabilité" et le service "Prévention", sur base des pièces justificatives.

Selon son courrier du 12 décembre 2014, relatif à la simplification du contrôle des subventions, la Région Wallonne rappelle l'obligation d'utiliser uniquement la fonction 84011 pour les recettes et dépenses en Article 18 du PCS produits via le module eComptes.

Ce rapport sera soumis à la Commission d'Accompagnement en date du 14 mars 2017 pour approbation. Il est proposé au Collège de l'approuver et de le soumettre au Conseil communal du 27 mars 2017 pour approbation.

La subvention Article 18 s'élève à 18 961,08 € pour l'année 2016; montant à justifier. Dans ce contexte, une première tranche de la subvention (75%) a été versée pour un montant de 14 220,81 €.

Après vérification des preuves de paiement et du rapport simplifié eComptes, il s'avère que le subside Article 18 a bien été ventilé et distribué aux différents partenaires. A cet effet, une 2ème tranche de 4 740,27 € sera versée à la commune de Frameries après vérification des pièces justificatives par la DGO5.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le rapport financier 2016 Article 18 du Plan de Cohésion Sociale.
- De faire certifier conforme le rapport eComptes par le Directeur financier,
- Transmettre par voie électronique à la DGO5 pour le 31 mars 2017 les documents eComptes certifiés conformes et signés par les autorités ainsi que la délibération du Conseil communal.

La délibération requise est adoptée.

Monsieur MALOU donne une explication sur les 3 points relatifs au PCS :

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le plan de Cohésion sociale 2014-2019 a été élaboré sur base d'un diagnostic établi au préalable.

Ce plan est constitué de 26 actions réparties selon les 4 axes, à savoir : l'insertion socio-professionnelle, le logement, la santé et les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Pour atteindre les objectifs de ces différentes actions, outre la Maison de la Prévention, le plan de cohésion sociale de Frameries a la chance de disposer d'un grand nombre de partenaires.

Ce partenariat s'établit sous différentes formes, à savoir :

- Les partenaires occasionnels actifs qui participent de manière occasionnelle à des moments bien spécifiques, on y retrouve les clubs sportifs, les A.S.B.L. qui participent à l'élaboration du folder, toute institution qui sollicite le service afin de promouvoir les activités au travers des folders,...
- Les partenaires actifs qui travaillent dans la dynamique du plan en tant qu'opérateur d'action, on y retrouve toutes les institutions qui travaillent soit : en qualité d'opérateur d'action (à savoir que nous avons 8 conventions établies) ou en qualité de partenaire dans la mise en place d'actions.

Sachez que les rapports d'activités et financier ont été avalisés par la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale qui s'est déroulé ce 14 mars.

Il en ressort que pour la plupart des actions, le bilan est positif et que celles-ci ont toute leur raison d'exister.

En ce qui concerne tout d'abord, l'équipe.

L'équipe du PCS reste inchangée par rapport à 2015. Cette stabilité favorise le travail envers notre public visé.

Chaque agent a la possibilité de suivre des formations en rapport avec son travail quotidien mais aussi en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Sachez qu'à ce jour, l'équipe du PCS compte 4 EPT et 1 demi (chef de projet compris) ainsi qu'un A.L.E. pour 45 heures par mois en renfort pour l'aide dans les accueils de jour. Dans le cadre de projets ponctuels : nous engageons des étudiants principalement durant les congés scolaires.

Je vous propose donc de passer en revue les différentes actions.

Pour le 1^{er} axe, (Insertion socio-professionnelle) nous retrouvons 3 actions :

- **Action 1 : valorisation des actions à destination du public analphabète**

La thématique abordée est l'alphabétisation.

Durant l'année 2016, le travail qui a été mis en place est la continuité de ce qui a été réalisé depuis 2010 et porte principalement sur la sensibilisation du public grâce aux campagnes sur le marché et le spot radio. L'année 2016 a vu la création en voix off (vidéo sous-titrée) du flyers de la campagne passe le mot.

Des réunions mensuelles regroupant le C.P.A.S., la régie des quartiers, l'école de promotion sociale, la M.J.S., le C.I.M.B. et la Maison de l'emploi ont toujours lieu.

- **Action 2 : plateforme alpha et FLE**

C'est une association de plusieurs PCS et opérateurs de l'alpha et du FLE.

Des réunions de travail sont organisées et coordonnées par le C.I.M.B. une fois par mois.

La mission première de ce groupe de travail est d'arriver à mettre en place des campagnes de sensibilisation communes et de réfléchir ensemble sur cette problématique bien complexe.

- **Action 3 : plateforme emploi formation**

Suite au départ du responsable A.D.L. porteur et pilote du projet, il a été difficile de mettre en place des réunions de travail, il a fallu un temps d'adaptation pour la personne engagée au service A.D.L.

Néanmoins, celle-ci va reprendre le projet ; une réunion a été programmée avec les différents opérateurs de l'emploi sur le territoire de Frameries.

Pour les actions de l'axe 1, les thématiques abordées sont principalement la coordination des réseaux de l'information et la communication vers les usagers via des valves citoyennes, le travail de rue, les maisons de quartiers. C'est vraiment un relais d'informations.

Pour le 2^e axe, (Accès à un logement décent) nous retrouvons également 3 actions :

- ***Action 1 : amélioration de l'offre de la performance énergétique des logements à prix modérés, permanences AIS –***

Au niveau de l'A.I.S., une permanence est organisée chaque mardi au sein de l'administration communale. Le nombre de personnes ayant recours à ce service est en augmentation, néanmoins celui-ci reste encore mal connu du public et des partenaires.

Lors de la commission d'accompagnement, il s'avère que l'A.I.S. se sent quelque peu isolée. Il serait peut-être souhaitable de les inclure dans des réunions de travail de collaboration entre les services ayant le logement comme compétence.

Sans rentrer dans les compétences de mon collègue, Président du C.P.A.S., il existe par exemple au sein de sa structure un service logement de guidance individuelle, des animations auprès du public le plus éloigné sur des thématiques comme les éco-énergies, des trucs et astuces pour consommer moins.

Au niveau du service logement de l'Administration Communale, il y a un éco-passeur. Il y aurait donc peut-être lieu de travailler sur une plus grande collaboration.

- ***Action 2 : concertation et méthodologie autour de la problématique du logement –***

C'est ce dont nous venons de discuter, il serait utile d'intensifier un travail de collaboration avec l'ensemble des opérateurs du logement.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont de soutenir et d'accompagner les personnes dans une situation d'urgence liée au logement.

- ***Action 3 : Point info logement –***

A ce jour, cette action n'est malheureusement toujours pas mise en œuvre.

L'idée était de créer ce service au sein de la Maison de la Prévention mais le manque de temps ne nous permet pas de mettre en place ce projet pour l'instant.

Cependant, chaque personne qui franchit la porte du service peut évidemment obtenir des informations utiles ; des présentoirs sont mis à disposition dans chaque maison de quartier ainsi qu'à la Maison de la Prévention.

Au travers du travail de partenariat (actions transversales), nous avons la possibilité de faire la promotion des partenaires du logement afin d'informer le public.

Pour le 3^e axe, (La santé) nous retrouvons 7 actions :

- ***Action 1 : dynamisation de deux accueils de jour pour personnes précarisées -***

Actuellement les 2 accueils de jour sont occupés à raison de 2 fois par semaine, il est important de souligner l'augmentation de fréquentation et du public.

Il y a un très grand nombre d'activités organisées. Ces activités sont gérées d'une part par les bénéficiaires, d'autres sont impulsées par le service de prévention : ce sont des activités culturelles, sportives, culinaires, de bricolage, d'art floral,.. qui vise à créer des liens.

- **Action 2 : suivi psychologique des personnes précarisées –**

L'opérateur c'est le Planning familial qui reçoit une subvention en article 18.

On constate une augmentation des demandes de suivi psychologique →

Ce constat est établi d'une part par le planning qui précise que 800 consultations par an qui sont propres à Frameries, mais aussi par l'équipe du service de prévention au travers du travail de rue ou dans les maisons de quartier.

Il faut aussi souligner ce type de problématique du public de plus en plus jeune.

- **Action 3 : réseau et accompagnement des violences intrafamiliales –**

Un travail est effectué depuis 10 ans dans le cadre du réseau V.I.F. Borain qui reprend les services de prévention de Frameries, Quaregnon, Boussu ainsi que le C.I.M.B., le service de Police et différents partenaires.

Ce réseau travaille tant dans la mise en œuvre et la mutualisation des actions afin d'avoir un seul et même message. Il se réunit tous les mois.

Le réseau met en place des campagnes de sensibilisation. (Opération ruban blanc, ...)

Il est triste de constater que la problématique de la violence intrafamiliale reste très présente (chiffres des services de Police) mais nous pouvons néanmoins constater une légère diminution sur la Commune de Frameries.

Nous avons ouvert une permanence chaque mercredi hors vacances scolaires à la Cité de l'Arbaix.

- **Action 4 : supervision - accompagnement des pratiques –**

Ce sont les aides aux travailleurs dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Chaque institution apporte l'aide nécessaire à son équipe, des moments sont consacrés aux travailleurs lors des réunions d'équipe, en cas de besoin et de situation particulière nous faisons appel au service MEDIAS où nous mettons les travailleurs en formation.

- **Action 5: mieux comprendre et comment se comporter face aux personnes atteintes d'une maladie mentale –**

L'opérateur de cette action est l'A.S.B.L Médias où des permanences sont organisées dans les bureau du C.P.A.S. Elle effectue un travail de collaboration avec les bénéficiaires. C'est un soutien et une aide pour les équipes de terrain face à des situations complexes → il y a également une augmentation des demandes.

Action 6 : sensibilisation des intervenants de 1^{ère} ligne face à l'accueil de la personne handicapée –

L'opérateur de cette action est l'A.S.B.L. Passe muraille qui reçoit une subvention.

Malheureusement rien n'a été mis en œuvre pour cette action, il est donc indispensable de rencontrer les responsables de l'A.S.B.L. afin de faire le point sur la situation car 1800€ leur sont octroyés et par conséquent perdus.

Il sera soit proposé de revoir l'action ou d'arriver clairement à la suppression de celle-ci. Pourtant le public semble intéressé par la thématique.

La prévention et les gardiens de la paix ont néanmoins déjà participé à la formation.

- **Action 7 : mon quartier ma santé –**

L'action a débuté en 2016, la première phase a été de rencontrer les opérateurs du Centre local de promotion à la santé et l'observatoire de la santé afin de leur présenter l'action et d'être soutenus dans la mise en œuvre de celle-ci.

Le service de prévention a rencontré l'ensemble des opérateurs de terrain ayant la santé dans leurs missions et ce afin de présenter le projet et de voir qui serait partenaire pour sa mise en œuvre.

Une enquête a été réalisée auprès du public le plus éloigné (cité Belle-vue et Arbaix) afin de réaliser un diagnostic sur leur connaissance en matière de services présents sur la commune.

La seconde phase est d'aller à la rencontre des habitants et ce en vue de mettre en place une journée de sensibilisation au cœur de leur quartier et de promouvoir la santé en fonction des besoins identifiés. Le projet suit donc son cours.

Selon les thématiques où le P.C.S. est le plus impliqué, il y a la santé mentale et le suivi psychologique qui augmente de plus en plus. Les situations de terrain sont davantage plus complexes lorsque nous sommes confrontés à ces problématiques.

Au travers le travail de terrain, l'équipe est de plus en plus confrontée à ce problème et constate une augmentation auprès du public jeune.

La santé « précarité » reste aussi l'une de nos missions premières au travers l'action « mon quartier / ma santé », on ne peut que malheureusement constater que les personnes ayant le plus besoin d'une aide médicale sont les personnes précarisées.

Le travail transversal qui est réalisé permet de répondre davantage à cette problématique mais restons réalistes, la priorité des gens est de se loger et se nourrir. La santé vient en second plan pour ne pas dire en dernier.

Pour le 4^e axe, (Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels) nous retrouvons 12 actions :

- **Action 1 : Frameries pour et par tous –**

Le folder est paru 3 fois (Carnaval-Pâques, été et Toussaint)

Il y a un grand nombre de partenaires : dynarythmique, garance, régie des quartiers, le C.P.A.S., article 27, accèsport, le service des sports, les comités de quartiers, la bibliothèque, le planning familial et les clubs sportifs.

Enormément d'activités sont mises en places, celles des comités de quartier bénévole, activité pour les femmes, activités sportives, culturelles, pédagogiques, ludiques, créatives, culinaires et également le camp intergénérationnel.

- **Action 2 : bénévolat dans les quartiers –**

J'en profite pour remercier les bénévoles qui grâce à leur implication permettent la mise en place de diverses activités dans les différents quartiers identifiés dans le PCS.

Sachez que nous comptons une trentaine de bénévoles et qu'il y a 6 comités de quartiers. Un nouveau comité a vu le jour en 2016, celui de la rue Dejardin.

- **Action 3 : Article 27 –**

Il s'agit ici de chèques utilisés pour permettre une réduction du coût de l'activité.

- **Action 4 : offre sportive pour et par tous -**

Il faut savoir que c'est une action qui est reprise en – Article 18.

Nous travaillons avec l'A.S.B.L. Accèsport qui met en place les différentes activités sur base bien évidemment d'un programme précis. A savoir également que nous avons mis en place le sport-sénior. Une nouveauté, des séances de Yoga.

- **Action 5 : Marchand'âge -**

Il faut savoir que c'est une action qui est reprise en – Article 18.

Ce sont principalement des ateliers gérés par la régie des quartiers et dont le but est la réciprocité des dons ce qui permet de développer des projets intergénérationnels.

- **Action 6 : travail de rue –**

Bilan très positif.

Il est tout de même important de préciser que les équipes de terrain sont de plus en plus confrontées à des problématiques complexes.

Des permanences sont réalisées les lundis, mercredis et vendredis.

Les éducateurs impliquent les jeunes dans des projets citoyens comme par exemple, « Ma commune propre », « Ma cité propre », le nettoyage de certains sentiers, le projet d'art urbain qui avait vu le jour en 2015, ...

En 2016, dans le cadre de ce travail, nous avons voulu revoir le concept du traditionnel cortège d'Halloween. Il a donc fait peau neuve en se transformant en Festival de l'étrange. Le but était de renforcer encore plus la Cohésion sociale en rassemblant le maximum de partenaires autour de ce projet. D'une part, les décors ont été réalisés par les jeunes via le projet d'art urbain, une autre partie des décors a été réalisé par l'accueil de jour, la régie des quartiers est également venue en renfort. Les bénévoles des comités de quartier ont également contribué à la réussite de l'ensemble de l'événement qui a été construit dans une totale cohésion et qui a amené des milliers de visiteurs.

- **Action 7 : coordination des intervenants de 1^{ère} ligne au sein des cités de logements sociaux –**

Très bon réseau et très bonne collaboration entre les différents partenaires présents, à savoir : C.P.A.S., le service prévention, la régie des quartiers, la Police, Garance, Toit et moi, le service d'aide aux familles et la mutuelle.

Ce sont des réunions mensuelles hors vacances d'été.

- **Action 8 : maison de la citoyenneté Belle-Vue –**

La Maison de la Citoyenneté de Belle-vue continue à fonctionner correctement.

Il y a 2 journées prévues pour l'accueil de jour, un grand nombre de permanences et d'activités sont réalisées.

- **Action 9 : maison de quartier Arbaix –**

L'ouverture de cette maison a été réalisée le 13 mai 2016. Comme la Maison de la Citoyenneté de Belle-vue, elle accueille un bon nombre de partenaires et diverses permanences. Elle permet une proximité essentielle pour les éducateurs de rue et elle offre un sentiment de sécurité important dans ce quartier.

- **Action 10 : Point Info Ados –**

Bilan positif puisque nous avons toujours une augmentation des demandes depuis le déménagement sur la Grand Place.

Des ateliers et des activités sont mis en place, des journées de rédaction de C.V. pour la recherche de job étudiant, ...

- **Action 11 : valve citoyenne –**

Une valve est déjà installée à Belle-Vue et à l'Arbaix.
Ce valve permet la diffusion des différentes actions proposées.

- **Action 12 : intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère à Frameries –**

Des permanences sont organisées 1 fois par semaine à la cité Belle-vue par le C.I.M.B. C'est permanence sont importantes surtout dans le cadre du nouveau parcours d'intégration des personnes étrangères.

Pour cet axe, le P.C.S. de Frameries porte principalement son travail sur les actions communautaires de quartier par le biais des Maisons de quartier, des accueils de jour et de la dynamique des bénévoles et des comités de quartier qui sont de plus en plus nombreux et davantage impliqués.

Il faut également souligner que le plan travaille aussi la transversalité, le travail des éducateurs de rue occupe une place importante et permet de voir l'augmentation de certaines problématiques :

- Augmentation de la délinquance juvénile, décrochage scolaire et parental, l'augmentation de la pauvreté est une réalité.

Nos objectifs de travail visent aussi la lutte contre l'isolement au travers divers projets

Concernant la lutte contre la pauvreté, il est important de souligner que depuis le début du PCS, un grand nombre d'actions portent principalement sur le public le plus précarisé et par conséquent vers la lutte contre la pauvreté au travers des actions mises en œuvre.

Une priorité est donnée à ce public ; mais bien entendu il est important d'établir des dynamiques de groupe avec l'ensemble de la population et ce afin d'être des moteurs.

Le travail au quotidien se fait en partenariat avec le C.P.A.S., les Maisons de quartiers. Nous sommes le plus souvent sollicités par les A.M.O., le service d'aide à la jeunesse pour la prise en charge de familles, d'enfants et ados.

Nous avons la chance sur le territoire de Frameries d'avoir des citoyens engagés et très présent en 2016, un nouveau comité a même vu le jour comme je l'ai déjà souligné.

Un grand nombre de projets de participation citoyenne sont mis en œuvre ; des projets participatifs au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

En conclusion, il est important pour le plan de Cohésion Sociale de répondre davantage aux besoins rencontrés par le public et de rester en corrélation avec le diagnostic établi lors de l'écriture.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe de la Maison de la prévention pour le travail qui a été accompli durant l'année 2016. Et je tiens à remercier particulièrement, la cheffe de projet, Corine, pour sa disponibilité au quotidien !

__Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2016 ;

Une subvention de 223.480,03€ est perçue via la région wallonne + 25% de part communal obligatoire (55.870,01€).

Le montant total pour l'année 2016 s'élève donc à 279.350,04€.

L'ensemble des dépenses est ventilé d'une part en frais de personnel mais également en frais de fonctionnement et en frais d'investissement.

Un transfert financier pour un montant de 13.018,40€ est répartis sur 3 actions :

- _ A.S.B.L. Infor Jeune pour le point info. Ados pour un montant de 3718,40€ ;
- _ Le C.I.M.B. pour un montant de 7500€ ;
- _ Passe muraille pour un montant de 1800€.

Après vérification des pièces justificative et du rapport simplifié eComptes, 270.330,18€ sont justifiés, la différence de 9019,86€ s'explique en 3 parties :

- 1800€ du transfert financier vers l'A.S.B.L. « Passe Muraille » n'a pas été utilisé ;
- 5201,55€ non utilisés concernent une partie des coûts salariaux (1839,57€), les montants engagés sont plus élevés que l'imputation réelle.
- L'autre partie concerne les montants des frais divers qu'il est difficile de dépenser en fonction de la répartition (trop d'articles budgétaires).

__Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2016 – Article 18.

L'ensemble de la subvention étant de 18.961,08€, celle-ci est ventilée sur 3 actions :

- L'action « Sport pour et par tous » dont l'opérateur est l'A.S.B.L. Accessport avec une subvention de 5000€ ;
- L'action « Marchand'âge » dont l'opérateur est la régie des quartiers avec une subvention de 5000€ ;
- L'action « Suivi psychologique des personnes précarisées » dont l'opérateur est le Planning familial avec une subvention de 8961,08€.

Après vérification des pièces comptables et du rapport simplifié eComptes, l'ensemble de la subvention a été justifiée.

Monsieur STIEVENART souhaite intervenir sur 3 points.

D'une part l' AIS, ils ne sont pas connus, quelles sont les actions qu'ils mènent, ... ?

D'autre part, la violence intra familiale. Quand on dit que les chiffres sont en diminution, il faut prendre beaucoup de précautions. Il faut augmenter le nombre de visites car il faut que les personnes brisent le silence, il ne critique pas les chiffres car il s'agit d'un travail très difficile. En effet, pour quelqu'un qui est battu, il n'est pas évident de venir se confier, il faut donc encourager à le faire.

Enfin, un memento relatif à la prévention du radicalisme a été reçu. Il souhaite inclure un axe par rapport à cela, par rapport au fait que l'on dit qu'il y a une augmentation de la pauvreté. En effet, les éducateurs font un travail remarquable mais il faut rester très vigilants.

Monsieur MALOU informe l'assemblée de la visite de la Ministre SIMONIS et du bon échange relatif à cette matinée de travail. Un power point a été présenté. Il faut savoir que les violences intra familiales, c'est une violence par jour, mais d'année en année, à Frameries, une diminution est constatée. Pour ce qui concerne la prévention du radicalisme, un point sera abordé lors du Conseil Communal du mois prochain. Un appel à projet a été lancé via le PCS et un montant de 35.000 € a été obtenu. Ceci va permettre d'engager un mi-temps. L'appel à projet a été accepté.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 20 février 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.